

République Française

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

25.178

Département des Yvelines

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R

411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la

circulation routière,

OBJET: REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de

stationnement et de circulation des véhicules,

PLACE DU JUMELAGE PARKING FACE AIRE DE JEUX Vu la demande présentée en date du 17 octobre 2025 par Le service Environnement,

Considérant que pour permettre le déménagement de la bibliothèque de l'espace André Joly, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING SITUE DEVANT L'AIRE DE JEUX DE LA PLACE DU

JUMELAGE à la Celle Saint Cloud.

## **ARRÊTE**

ARTICLE 1: Du mercredi 5 novembre 2025 – 17h00 au jeudi 6 novembre 2025, 19h00, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant sur 6 places de parking attenantes à l'aire de jeux Place du Jumelage dans une zone matérialisée par des barrières.

ARTICLE 2 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3: Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4**: Monsieur le Maire,

Madame la Directrice Générale des Services,

Le Commissariat de Police de Versailles,

Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et le responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 3 0 0CT, 2025

Le Maire,

Olivier DELAPORTE